

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

19310532



Déposé 11-03-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0722613970

Dénomination

(en entier): L'amitié

(en abrégé):

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège: Rue Saint-Monon (Petithan) 30

6940 Durbuy (Grandhan)

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

Entre

Madame Vrenken Stéphanie née le 29 septembre 1981 à Liège, domiciliée rue saint Monon 30 à 6940 Petit han

Madame Valérie Crits née le 18 mai 1981 à Liège domiciliée rue de la gendarmerie 71a 4560 Clavier

Monsieur Frédéric Arnold né le 11 janvier 1980 à Huy, domicilié rue Saint Monon n°30 à 6940 Petithan

Qui déclarent constituer entre eux une association sans but lucratif, conformément à la loi du 27 juin 1921.

TITRE I: DENOMINATION -SIEGE SOCIAL

Art. 1 - L'association est dénommée : L'amitié

Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de l'association mentionnent la dénomination de l'association, précédée ou suivie des mots « association sans but lucratif » ou du sigle « ASBL », ainsi que de l'adresse du siège de l'association.

Art. 2 – Son siège social est établi **rue Saint Monon 30 à 6940 Petit Han** dans l'arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le territoire belge, par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions requises pour modifier les statuts.

Toute modification du siège social devra être publiée, dans un délai d'un mois, aux annexes du Moniteur Belge.

TITRE II: OBJET - BUT

Art. 3 – L'association a pour but(s) :

De faire découvrir les arts équestres et de la culture du western (far west) aux enfants et adultes de tous niveaux sociaux. Ainsi que d'en donner l'accessibilité aux enfants handicapés et hospitalisés. Favorisé la cohésion sociale, l'échange interculturel, les rapports intergénérations.

Créer un centre d'hippothérapie, et en donner l'accès aux personnes handicapées.

Art. 4 -L'association a pour objet(s):

*L'organisation d'activité, cours, spectacle ou toute autre prestation liée à la promotion des arts équestres et de la culture du western (far west).

Réservé au Moniteur belge



*l'organisation de stages, cours et ateliers ayant pour but de développer l'expression et la créativité ainsi que la culture.

* Le développement d'ateliers pédagogiques destinés aux écoles, à toute association et à tout individu.

Cette liste n'étant pas limitative. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Président et gestion journalière : Stéphanie Vrenken Vice-président et secrétaire : Frédéric Arnold

Vice-président et représentante: Valérie Crits

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature